

DOSSIER
THEMATIQUE



Interprètes confiné·e·s, visio-interprétation augmentée



UN REGARD
SUR L'ACTU

Numéro 3 - Novembre 2020



ALERTE AUX LECTEUR·TRICE·S

Nous utiliserons dans ce dossier plusieurs termes que nous choisissons de différencier de cette manière :

- L'**interprétation à distance** est un service complémentaire à l'interprétation en présentiel qui peut se pratiquer pour des besoins spécifiques, dans une situation donnée. Au moins un des actants (locuteur·trice langue vocale, langue des signes ou interprète) ne se trouve pas en présence des autres.
- La **visio-interprétation** désigne l'ensemble des usages liés aux plateformes d'interprétation à distance qui utilisent une technologie spécifiquement créée pour ces derniers.
- La **télé-interprétation** est un terme que nous proposons pour évoquer les situations qui ont pu émerger durant le confinement dues aux pratiques généralisées de travail à distance. Dans celles-ci, l'interprétation s'est effectuée en utilisant des outils de visio-conférence classiques, non pensées spécifiquement pour la présence d'interprètes (Zoom, Skype, etc.).

INTRODUCTION

La pandémie du coronavirus a non seulement frappé l'humanité sur un aspect sanitaire mais a aussi figé les activités économiques d'un bon nombre d'individus à l'échelle mondiale. Le métier d'interprète est un métier de terrain, de contacts et de relations interpersonnelles, entre autres. Avec l'avènement des nouvelles technologies, le développement de la visio-interprétation et de la télé-interprétation, certain·e·s d'entre nous ont pu limiter l'annulation de leurs missions et les risques de contamination en restant à domicile pendant le premier confinement.

Les plateformes d'interprétation à distance ont dû se réorganiser en interne tout en s'adaptant aux conditions d'une réalité contrainte dans les déplacements de leurs interprètes. En parallèle, cette période inédite a également favorisé l'émergence de nouvelles pratiques. Souvent encouragée par nos client·e·s et/ou usager·e·s pour la bonne continuité de leurs services, celle de la télé-interprétation est apparue comme une adaptation nécessaire dans un quotidien professionnel contrarié par l'épidémie. Cependant, on ne peut évacuer les questionnements qu'elle sous-tend.

Les risques de recrudescence chroniques de la maladie, tout comme la modification des usages en faveur des communications à distance, nous poussent d'ores et déjà à analyser et à questionner les contours de l'interprétation à distance, dans toutes ses nuances dématérialisées.

En nous basant sur des entretiens avec des interprètes français/langue des signes française (Fr/LSF) et des personnes sourdes directement concernées par ces aménagements, nous avons tenté de rendre compte ici de la pluralité des enjeux que comporte la question de la télé-interprétation pendant la crise et au-delà. Ce dossier a été rédigé principalement suite au premier confinement.

1. L'accessibilité via les plateformes d'interprétation à distance

Au début du premier confinement, l'ensemble des pratiques de communication a dû être modifié. L'augmentation massive du télétravail, le besoin accru d'interagir à distance, l'ouverture des numéros d'informations Covid-19 et le rallongement du temps de communication alloué par la Fédération Française des Télécoms ont provoqué une forte montée en charge du côté de la visio-interprétation.

La technique déjà opérationnelle

Pour ces plateformes, le confinement n'a rien bousculé de particulier du côté de la technique puisque tous les moyens étaient déjà opérationnels : applications déjà prêtes, équipes d'interprètes Fr/LSF formées aux outils et mobilisées. Cependant, leur travail à distance a induit des aménagements supplémentaires pour maintenir une continuité de service tout en préservant au maximum la qualité des échanges (matériel, débit performant, etc.).

Les appels : reflet du contexte de confinement

De par le contexte extraordinaire que nous avons vécu, les appels ont quelque peu changé de nature et se sont répartis différemment. La visio-interprétation est apparue essentielle pour les Sourd·e·s afin de maintenir le lien avec leurs proches. Ceci a également impliqué davantage de situations compliquées à gérer moralement du côté des interprètes (décès, enterrements, hospitalisations, maladies, tensions familiales, etc.).

De plus, avec le ralentissement du fonctionnement de l'administration française pendant le premier confinement, nous avons pu observer un déferlement d'appels aux heures d'ouverture exceptionnelles des services concernés. C'est alors tout le calibrage des plateformes qu'il fallait revoir en conséquence. La recrudescence d'appels en tout genre, liée aux pratiques de confinement (par exemple : les services de livraisons plébiscités, numéros d'informations autour du Covid-19, etc.) a marqué aussi des temps d'attente plus longs et donc un agacement parfois du côté des usager·e·s sourd·e·s. Dans le cadre professionnel, la pratique du télétravail a massivement augmenté. Cela a eu un impact direct sur le nombre de demandes d'interprétation à distance et de réunions d'équipes sur certaines plateformes.

La visio-interprétation, une pratique refuge

L'utilisation de plus en plus importante de ces systèmes d'interprétation à distance a marqué aussi un point d'ancrage dans la pratique professionnelle des interprètes. En effet, face au contexte de pandémie mondiale et à l'obligation de se replier sur nos lieux de vie respectifs, la visio-interprétation nous est apparue comme une valeur sûre de travail. Mais au-delà de pérenniser nos activités professionnelles, elle a été aussi un outil indispensable à la communauté sourde, qui a pris ses repères dans cette pratique et n'est pas près de l'abandonner.



Les différentes plateformes se sont mobilisées pendant le premier confinement. Toutefois, la pratique de l'interprétation à distance a émergé également en dehors des canaux habituels pour pallier l'éloignement contraint des individus dans divers milieux : pédagogiques, entreprises, institutions, journaux télévisés, etc. Cette situation a engendré de nouvelles pratiques du côté des usager·e·s/client·e·s, tout comme du côté des interprètes.

2. Interpréter à distance, de nouvelles pratiques : Adaptation inédite et disparités des usages du numérique

Il est évident que cette situation inédite nous a tous et toutes pris·e·s par surprise en mars dernier. Du jour au lendemain, notre corps de métier d'ordinaire si mobile et au contact d'une diversité de milieu, s'est retrouvé assigné à domicile avec la possibilité de continuer à travailler.

Une adaptation encouragée par nos client·e·s

Nous n'étions pas préparé·e·s et la plupart d'entre nous n'avait sans doute pas d'équipements adéquats (logiciels, micro-casque, arrière-plan uni et ajustable, etc.). Toutefois, chacun·e s'est adapté·e dans la mesure du possible à la situation pour répondre aux demandes des client·e·s et aux besoins des usager·e·s. Beaucoup d'entre nous se sont emparé·e·s des outils de visioconférence ordinaires (Skype, Zoom, Teams, etc.) et se sont lancé·e·s dans l'aventure de la télé-interprétation depuis leur domicile. Les interventions virtuelles ont concerné des secteurs qui n'en avaient pas forcément l'usage, comme le milieu pédagogique, le milieu institutionnel salariant des Sourd·e·s, des entreprises non équipées en plateforme d'interprétation à distance, des chaînes de télévision, etc.

Un exemple : le journal TV confiné

Si des chaînes ont fait le choix de maintenir leurs interprètes en présentiel tout en adaptant au maximum les conditions d'exercices aux mesures barrières, d'autres, en revanche, ont souhaité innover dans le dispositif d'accessibilité. Aussi, l'interprétation du journal TV a été retransmise directement à partir du lieu de confinement de l'interprète.

Cet aménagement insolite a donné lieu à une organisation à la fois ingénieuse et rudimentaire : Skype pour le retour son et application mobile pour le retour image (mais avec un décalage de trente secondes), et lumière naturelle ou artificielle selon le matériel disponible. Cela a ainsi permis de maintenir la continuité des informations, tout en protégeant l'interprète en exercice.



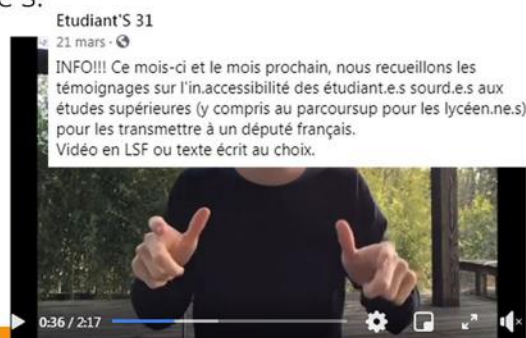
Une pratique à guider

La demande d'interprétation à distance, émanant souvent des client·es, est tout d'abord évaluée pour décider ou non de la faisabilité, puis est guidée dans son exécution. En effet, pour beaucoup de milieux, cette crise a fait émerger de nouveaux usages jamais autant explorés. Avec le développement des classes virtuelles, des réunions d'équipes en institutions, des cours en université ou des formations à distance, il semble impératif pour l'interprète de définir le cadre d'exercice dès le début (durée, tour de parole, pause, relais en binôme, etc.) pour maintenir des pratiques cohérentes et de qualité.

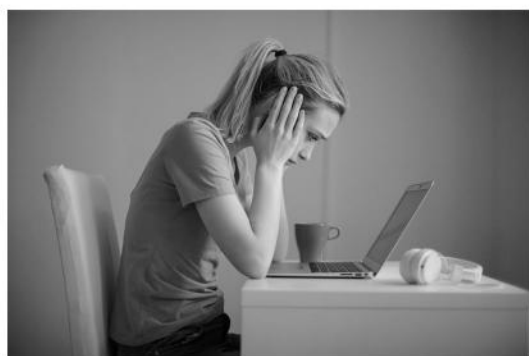
Mais l'interprète doit aussi parer aux difficultés de connexion, au débit insuffisant et aux spécificités de chaque logiciel, pour éviter que l'ensemble de la situation de communication ne soit impactée. Si le réseau est insuffisant et que le matériel n'est pas compatible, c'est le message qui saute et une perte de temps manifeste en réglages techniques.

De plus, la question de la difficulté d'appréhension des outils numériques peut également concerner certaines personnes sourdes et entendantes ayant recours à nos services à distance. Tout le monde n'est pas sur le même pied d'égalité et il est difficile de réduire cet écart par nos seuls moyens. Nous restons tout de même tributaires du bon vouloir des institutions pour la mise en place d'outils nécessaires à une bonne communication Sourd·e-s/entendant·e-s.

Parfois, c'est même le dispositif d'accessibilité à distance qui n'est pas du tout prévu. Par exemple, dans le cadre universitaire, des étudiant·e-s sourd·e-s n'ont pas pu suivre leurs cours en ligne faute d'outils permettant la mise à disposition d'interprètes.



C'est aussi un environnement de travail tout à fait nouveau qu'il faut appréhender. Les nuisances sonores dans l'habitation, la possible cohabitation avec la famille et les enfants confiné·e-s eux et elles aussi, sont autant de paramètres qui peuvent impacter directement les conditions de travail de l'interprète à domicile.



De plus, si l'orateur·trice n'a pas une bonne qualité de micro, les conditions d'écoute se retrouvent elles aussi dégradées. On risque alors de se méprendre sur le sens des propos tenus mais aussi de se fatiguer beaucoup plus vite, voire même de provoquer une perte d'audition à terme. Tous ces désagréments ont été décrits par nos homologues en langues vocales qui travaillent habituellement au sein de l'ONU. Durant le confinement, ils-elles ont également dû revoir l'ensemble de leurs pratiques d'interprétation en simultanée ; des ajustements qui ont redéfini leur rapport au travail en équipe.

Dans certaines circonstances où la collaboration en binôme est de rigueur, il faut trouver des techniques pour assurer la fluidité des relais à distance. Le cas de figure s'est également retrouvé chez les interprètes Fr/LSF pour des réunions à distance ou des cours en ligne. Comme nous sommes visibles à l'écran et que le regard a un sens grammatical dans notre production en LSF, il est alors nécessaire de faire passer l'information de changement de relais avec subtilité à notre binôme à l'écran, en essayant de ne pas altérer notre production signée pour autant.

Dans cette configuration, l'entraide entre collègues et la correction de possibles erreurs d'interprétation sont très compliquées à mettre en place sans parasiter l'échange. Nos collègues de l'ONU passaient par des applications ou des discussions en groupe pour déterminer l'ordre de passage des professionnel·les ou pour parer d'éventuels soucis de connexion de l'interprète en production. En travaillant à distance, on doit donc composer parfois avec le besoin d'une collaboration étroite tout en appréhendant aussi la solitude de la télé-interprétation. Sur les plateformes de visio-interprétation, même si l'interprète est seul·e face à son écran, toute une équipe est à ses côtés. Les différent·e-s interprètes connecté·e-s au même moment peuvent se relayer en cas de déconnexion soudaine d'un·e collègue ou de problèmes techniques divers. Les équipes du support technique et de supervision sont aussi là pour intervenir en cas de besoin. Tout un réseau entoure l'interprète. En télé-interprétation, ce n'est simplement pas le cas.

Un positionnement entre contraintes économiques et pratiques professionnelles

L'accroissement soudain des pratiques de télé-interprétation pose aussi la question du positionnement commercial des interprètes dans ce nouveau marché. Tou·tes les client·es ne souhaitent pas forcément faire appel à une plateforme classique de visio-interprétation. Ces dernier·es, de même que l'interprète, peuvent trouver leur intérêt en choisissant des outils de visio-conférence (Zoom, Skype, etc.) pour répondre à leur besoin de télé-interprétation. Cela permet de garder une relation de proximité entre l'interprète et son/sa client·e en évitant de passer par un nouveau partenaire (intermédiaire) ; ce qui équivaldrait à une perte financière pour l'interprète. La crise durant et de nouvelles habitudes s'installant, ces nouvelles pratiques de télé-interprétation peuvent s'ancrer dans nos quotidiens. Face à cela, certaines entreprises de visio-interprétation peuvent déplorer l'usage d'outils non spécifiques. Cependant, l'usage de la télé-interprétation avec les moyens du bord reste pour beaucoup d'interprètes l'une des seules solutions pour maintenir une activité et une source de revenus stable. D'autant plus que pour pallier la perte financière, les aides de l'Etat ne sont pas toujours suffisantes. En effet, Il existe un fond de solidarité pour les entreprises, indépendant·es et entrepreneur·es, mais à condition de pouvoir justifier d'une perte financière significative par rapport à l'année précédente. Ce dispositif laisse des interprètes sur le carreau ; notamment celles et ceux qui n'avaient pas de statut d'indépendant·e avant mars 2019. Pour faire face à la situation, l'interprète devra alors jongler subtilement entre la logique de marché pour maintenir son activité à flot et des pratiques professionnelles à protéger.

Des tarifs à adapter

Dans cette situation, on ne peut pas non plus omettre la question de la tarification de ces prestations à distance. Dans nos pratiques classiques de terrain nous calculons nos tarifs de différentes manières. En Ile-de-France, les professionnel·les fonctionnent sur le modèle du forfait de deux heures maximum par demi-journée d'interprétation. Dans les autres régions, le calcul se base sur les heures d'intervention en incluant le déplacement et, parfois l'immobilisation, lorsque l'interprète doit parcourir une grande distance entre son lieu de travail (siège administratif) et le lieu de la prestation. Si les pratiques de télé-interprétation se maintiennent dans le temps, il faut réfléchir à la question des tarifs. Dans certaines situations, les interprètes peuvent faire des centaines de kilomètres pour effectuer une prestation. La pratique de la télé-interprétation peut leur permettre de gagner du temps et de l'énergie pour se concentrer véritablement sur le cœur de leur métier. Quant aux client·es, ils et elles peuvent y trouver leur compte en réduisant les frais d'interprétation. Le seul motif de la distance pourrait alors encourager les 2 parties à pérenniser la télé-interprétation.

Cependant, il existe d'autres dépenses à prendre en compte : frais d'électricité, mobilisation d'un espace professionnel au sein du foyer, frais de la connexion internet, etc. La question du déplacement ne doit pas être la seule modalité à prendre en considération dans le calcul du tarif. En effet, l'aspect des risques psychosociaux accrus devrait également être une donnée à envisager : solitude dans le travail, fatigabilité augmentée au niveau des yeux, des oreilles, risque de maladies professionnelles (troubles musculo-squelettiques) liées aux mauvaises pratiques et/ou à leur intensité. Egalement, l'usage de la 2D à l'écran au lieu de la 3D dans la vie réelle impacte également la langue des signes et donc l'interprétation. L'interprète doit se positionner de manière à ce que l'ensemble des éléments puissent être transmis dans toute leur subtilité. Cela représente un investissement en matériel ergonomique pour assurer la meilleure qualité de restitution possible (chaise de bureau, souris d'ordinateur, écran large, lumière artificielle, fond uniforme, logiciel de communication à distance, etc.).



En définitive, il réside des aspects bénéfiques à la diffusion de ces nouvelles pratiques de télé-interprétation car elles limitent les déplacements qui peuvent induire une fatigue et un stress supplémentaire dans nos quotidiens. Cependant, d'autres aspects doivent être évalués et figurer dans le calcul du tarif car cette pratique n'est pas anodine pour autant. Elle fait aussi bien appel à des compétences pratiques et techniques qu'à des compétences interprétatives. On ne traduit pas de la même manière face à un écran que dans la vie réelle. Aussi, tous ces aspects doivent pouvoir être valorisés. De plus, il va falloir se positionner vis-à-vis de certain·e·s client·e·s qui insisteront peut-être auprès de nous pour maintenir des prestations à distance alors que celles-ci auraient seulement dues être provisoires.

Reconfinement : des pratiques à harmoniser ?

Après l'annonce de notre Président Emmanuel Macron le 28 octobre dernier concernant le reconfinement de la société française, cela pose une nouvelle fois la question : comment allons-nous adapter nos pratiques professionnelles ? Pouvons-nous d'ores et déjà faire le bilan des pratiques d'urgence que nous avons dû mettre en place et éviter ainsi les écueils auxquels nous avons été confronté·e·s pendant le premier confinement ? Pour cela, les partenaires avec lesquel·les nous travaillons, nos employeur·euses s'il y en a, devraient être impliqué·es dans nos réflexions pour la mise à disposition de matériel performant. Ce sont également nos pratiques professionnelles dans ce cadre qui devraient être discutées. Par ce biais, nous pourrions ainsi les harmoniser et pérenniser le travail amorcé par les équipes des plateformes d'interprétation à distance.

En effet, ces dernières ont mis en place des chartes de bonnes pratiques qui se basent sur des dizaines d'années d'observation, d'expérimentation et de réévaluation des usages. La pratique individuelle ne devrait pas remettre en question ces principes et devrait être guidée pour maintenir un cadre de travail qualitatif auprès de nos usager·ère·s et client·e·s. La téléphonie chez les Sourd·e·s tend à se répandre dans tous les domaines de leur vie sociale (professionnelle et privée). Du côté des interprètes Fr/LSF, cela implique que nous gardions un cap commun dans les préconisations à appliquer dans ce cadre. Il semblerait judicieux de réfléchir collectivement à la création d'une charte de bonne pratique à destination des professionnel·le·s amené·e·s à faire de la télé-interprétation de manière individuelle. La commission visio-interprétation de l'AFILS a déjà élaboré par le passé un document, actualisé en 2017 autour des pratiques d'interprétation à distance. Nous pourrions envisager de le diffuser également auprès de tous·te·s nos client·e·s et/ou partenaires.

Des relations humaines redéfinies ?

Qu'en est-il des relations, parfois fragiles, qui s'étaient construites avant la crise entre les Sourd·e·s et leurs collègues ? L'absence de lieu d'échange pour évoquer le sujet du télétravail a-t-elle une incidence sur les rapports interpersonnels ? Dans tous les cas, on observe plusieurs cas de figure dans sa mise en place. Pour certain·e·s, l'éloignement contraint pendant le confinement de mars à mai dernier leur a permis de trouver une nouvelle place dans leur équipe. En effet, l'écran en 2D a permis à des entendant·e·s de voir l'ensemble de leur équipe et donc, la ou le locuteur·rice sourd·e. Cela a ainsi laissé une plus grande visibilité à la langue des signes. Également, le tour de parole semble avoir été plus évident et mieux respecté.

D'autre part, dans le cadre professionnel, les collègues entendant·e·s ont souvent l'occasion de discuter plus en profondeur avec leur·s collègue·s sourd·es lorsqu'un·e interprète est présent·e. Cela se déroule non seulement pendant les réunions mais aussi pendant les moments qui précèdent et/ou suivent la réunion. A distance, de tels moments disparaissent souvent : la réunion commence, les échanges sont lancés et une fois celle-ci terminée, tout le monde se retire supprimant alors ce temps d'échange informel habituellement si précieux.

Enfin, pour certain·e·s, cette période de confinement a semblé être une vraie épreuve puisqu'ils·elles ont été totalement exclu·e·s des réunions à distance faute de mise en place d'un dispositif d'interprétation en visio. Leur hiérarchie a proposé de remédier à l'absence des interprètes en les remplaçant par des collègues signant·e·s.

Les équipes ont pallié ces manquements au mieux en cette période inédite. Elles ont laissé parfois un temps d'échange en début ou fin de réunion, ou bien, dans la précipitation, l'ont oublié.

Ce reconfinement permettra-t-il à chacun·e de trouver sa place dans son équipe et d'assurer pleinement la bonne diffusion des informations ?

Certains secteurs d'activités dans lesquels la question de l'interprétation à distance n'a pas encore été largement mise en pratique vont peut-être modifier leurs usages en faveur de ce modèle. Il semblerait opportun d'observer des points de vigilance dans des domaines tels que la justice pour éventuellement anticiper l'émergence de nouvelles demandes.

La justice : un point de vigilance

Le premier confinement a durement impacté le cours de la vie judiciaire. En effet, le ministère a ordonné de réduire l'activité au strict nécessaire durant la période. Concernant l'application des gestes barrières, dans certaines cours d'appel, le port du masque a été rendu obligatoire au-delà des directives nationales du ministère de la Justice. Cependant, des témoignages attestent que les mesures adoptées ne sont pas toujours perçues comme suffisantes. Les ajustements possibles comme le port de la visière transparente en remplacement du masque peuvent être remis en question.



Au tribunal de Melun (77), en mai 2020, une avocate a plaidé en faveur du renvoi du procès en appel de son client sourd signant en basant son argumentation sur les limites observées dans ce cas précis. Les reflets de la lumière sur la visière des interprètes Fr/LSF empêchaient, d'après elle, la bonne réception des informations en LSF et donc, la tenue d'un procès équitable pour son client. Il faut ajouter à cela que le port de celle-ci n'assure pas la pleine protection de la santé des individus en présence. Le virus volatile peut circuler en dessous et les contaminer. C'est d'ailleurs pour cela que l'on porte un masque en plus. Dans l'Aisne à Laon (02), un procès aux assises impliquant un accusé sourd, une quinzaine de témoins sourd·e·s et une équipe de quatre interprètes en LSF s'est tenu ce mois-ci. Lors des interprétations, le masque était retiré pour favoriser la bonne compréhension des expressions faciales. La salle était suffisamment grande pour respecter les distances entre chaque personne.

La distanciation physique en contexte judiciaire, n'est possible que dans les grandes salles d'audience. De plus, elle implique tout de même le bon respect des règles sanitaires : nettoyage des surfaces à chaque passage et prise de parole, renouvellement de l'air, etc. L'institution judiciaire doit pouvoir protéger les professionnel·le·s qui assurent une mission de service public y compris les expert·e·s traducteur·rice·s et interprètes (ETI).

Mais si des vagues de contamination successives apparaissent dans le temps, allons-nous être sollicité·e·s pour des interprétations à distance comme certain·e·s collègues l'ont déjà été hors crise sanitaire pour des procès ? Quel référentiel pourrions-nous proposer pour garantir les meilleures conditions de travail tout en assurant le bon respect des règles sanitaires ?

Aujourd'hui, la loi impose que l'interprète se trouve dans les locaux de la justice (tribunaux, commissariats, etc.) même si les parties ne sont pas réunies, afin de garantir la confidentialité des échanges. Il ou elle ne doit pas être seul·e et ne peut donc pas travailler dans ses propres locaux ou à domicile. L'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020, en ses articles 7 et 8, a autorisé le recours à la visioconférence pour mener les auditions, en matière civile et pénale, sans possibilité de refus des parties. Au-delà des aspects techniques liés aux outils numériques utilisés et à la plateforme fournie par la justice qui doivent garantir la sécurité et la confidentialité des échanges, c'est aussi le respect des droits humains qui est également en jeu.

Par le passé, la pratique des audiences à distance a déjà été évoquée à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). Une des mesures de la loi asile et immigration promulguée le 10 septembre 2018 prévoyait que les recours des débouté·e·s au droit d'asile pourraient être examinés par vidéo-conférence. Jusqu'alors, les audiences réunissaient dans la même pièce l'ensemble des protagonistes : juge, avocat·e, requérant·e·s, interprète.

Le 17 décembre 2018, la présidente de la CNDA a décidé de systématiser l'utilisation de la vidéo-audience pour l'ensemble des recours présentés par des demandeurs·euses d'asile domiciliés·ées dans les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Loire, du Rhône, de Meurthe-et-Moselle, de Moselle, de la Meuse, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges. Dans les départements d'Outre-Mer, les vidéo-audiences existent depuis 2014.



Les avocat·e·s ont été nombreux·euses à s'opposer à cette solution expérimentale perçue comme "déshumanisant la justice" et un mouvement de grève avait été lancé. Pour beaucoup d'entre eux·elles, cette mesure annonçait aussi les prémices d'un grand tournant dans la procédure pénale qui pourrait mener à la généralisation de cette pratique à d'autres types d'audience. Depuis mars 2019, le projet des vidéo-audiences fait l'objet d'une médiation menée par Alain Christnacht, conseiller d'État. En Septembre 2020, l'assemblée générale du Conseil National des Barreaux (CNB) a validé le projet d'accord et donné mandat pour signature après une réflexion active, à la fois professionnelle et technique, autour du dispositif.

Un vadémécum a été rédigé pour rassembler les bonnes pratiques en la matière. Celui-ci pourrait servir de base pour la généralisation envisagée de la justice à distance. Pour rappel, dans le cadre du projet de loi "Accélération et Simplification de l'Action Publique" (ASAP), un amendement du gouvernement, adopté par la commission spéciale, consacre la généralisation de la vidéo-audience pour juger des personnes détenues. Cette disposition permettrait d'encadrer le recours à la vidéo-audience devant la Chambre de l'instruction. Cependant, cela implique plusieurs points de vigilances. En effet, si la vidéo-audience s'étend à la comparution devant le tribunal correctionnel et la Chambre des appels correctionnels et ce, sans l'accord préalable du/de la prévenu·e, cela voudrait dire que la personne ne serait plus présente à son propre procès. Pour le CNB, cette situation est inenvisageable et **"consacrerait une rupture d'égalité entre les prévenus et constituerait une violation des droits fondamentaux, au premier rang desquels sont les droits de la défense et le droit à un procès équitable"** (site internet du CNB).

Si la pratique des vidéo-audiences tend à se répandre dans toutes sortes de procédures, quid de notre place en tant qu'interprètes Fr/LSF dans le processus d'aménagement ? En effet, nos conditions d'exercice diffèrent grandement de celles des interprètes en langues vocales. Avec la crise sanitaire et les mesures de distanciations sociales difficilement applicables dans certains cas, se pourrait-il que la mise en place de ces vidéo-audiences soit accélérée ? Pour le moment, une solution d'interprétation à distance semble envisageable de manière exceptionnelle : pour la notification des droits, des informations informelles ou encore dans le cas où le/la prévenu·e se trouve à l'étranger. Mais alors, qu'en est-il lorsque le/la prévenu·e se trouve dans une région où il n'y a pas d'interprète ?

Plusieurs dispositifs en matière de justice ont été créés ou maintenus durant la crise. C'est le cas d'une permanence juridique urgence Covid-19 mise en place par l'association Droit Pluriel. Le but de cette permanence juridique était de pourvoir au manque d'informations accessibles en LSF. Pour ce faire, des interprètes Fr/LSF ont été sollicité·es (traductions écrites des messages vidéos en LSF déposés sur la page).

La crise sanitaire a en effet confronté les personnes en situation de handicap à des difficultés de droits inédites, qui les ont laissées sans interlocuteur·rice. C'est pour cette raison que l'association Droit Pluriel, en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris et la Conférence des Bâtonniers a mis en place une permanence juridique à distance, 100% accessible par téléphone, par écrit ou en langue des signes.



Pendant la crise

3. Vers plus d'interprétation à distance ?

De nombreux·es interprètes, un peu partout, ont accepté d'interpréter à distance dans des situations pour lesquelles la solution n'avait pas été envisagée en contexte non confiné. A l'hôpital, ayant expérimenté la télé-médecine, certain·e·s usager·e·s sourd·e·s ont déjà fait part de leur satisfaction à l'égard de ce dispositif. Cela leur a simplifié la tâche lorsque leur consultation ne concernait qu'un renouvellement d'ordonnance, par exemple. Nous l'avons déjà évoqué dans *Un regard sur l'actu* numéro 2, l'accès aux soins des personnes sourdes est très inégal sur le territoire. Dans certaines régions avec peu ou pas d'interprètes, la visioconférence pourrait-elle donc être un dispositif d'accessibilité souhaitable ? Au sein des Unités d'Accueil et de Soins pour Sourds (UASS), peut-elle être un complément aux consultations en présentiel ? En contexte d'épidémie, des consultations ont été réalisées à distance ; seul·e l'interprète se trouvait alors en présentiel avec le médecin. Faut-il aussi envisager un dispositif où l'interprète ne se trouve en présence d'aucune des parties ? En cas d'hospitalisation (avec ou sans mise à l'isolement), pourrait-on envisager de proposer aux patient·e·s sourd·e·s d'avoir accès à des tablettes de visio-interprétation pour garder le contact avec leurs proches ? Et ce, au même titre que les patient·es entendant·es qui ont des téléphones à disposition dans les chambres.

Pour le milieu pédagogique, les expériences sont très aléatoires encore une fois, selon l'accès à l'éducation des enfants sourds : intégration individuelle (avec ou sans accompagnement de type Auxiliaire de Vie Scolaire), inclusion en classe bilingue français/LSF, ou intégration en groupe à une classe (co-enseignement). La Fédération Nationale des Sourds de France (FNSF) a d'ailleurs participé en octobre dernier à un webinar de la série Covid-19 de l'*European Union of Deaf (EUD)*, "L'Éducation à distance pendant la pandémie". Les interprètes ont pu intervenir lors d'échanges en classe virtuelle ou lors d'échanges/suivis à distance entre enseignant·e·s et élèves. Et ce, avec les mêmes complexités que pour les réunions d'entreprise : devoir s'adapter à l'outil utilisé par le groupe (outil qui n'est pas forcément le plus adéquat pour l'interprétation à distance).

Cependant, avec la rentrée scolaire et universitaire, on peut voir émerger des dispositifs aménagés en fonction du contexte sanitaire. Certain·es professeur·es dans l'enseignement supérieur ont décidé de faire passer des soutenances de mémoire à distance en présence d'interprète Fr/LSF. Ce dispositif, s'il pouvait rendre sceptique de prime abord, a très bien fonctionné pour certain·es de nos collègues. Toutefois, il implique tout de même de bénéficier plus que jamais d'une préparation en conséquence et d'utiliser un outil de communication à distance ad hoc. La coopération des différentes parties en présence s'avère plus que nécessaire.

Avec ce deuxième confinement, l'expérience acquise lors du premier nous permettra t-elle de maintenir des conditions de travail à distance suffisantes ? Nous pouvons non seulement nous interroger sur les conditions de travail actuellement mais également sur la manière dont toutes ces nouvelles pratiques pourraient les modifier à l'avenir : allons-nous nous demander d'intervenir à distance sous le motif que la prestation sera moins chère sans le déplacement ?

Dans tous les cas, il est fort à parier que cette pratique d'interprétation à distance pourrait s'étendre au-delà de la crise du Coronavirus.

Les risques psychosociaux induits par ce mode d'exercice du métier sont à questionner. D'une part, l'activité quotidienne sur un écran d'ordinateur soumet à une concentration intense et une plus grande fatigabilité. Pour rappel, d'après les recommandations de la commission visio-interprétation de l'AFILS en 2017 (donc hors crise Covid-19), une proportion de temps de travail de plus de 40 % dans ce cadre est à éviter.

D'autre part, le télétravail n'est pas une pratique très répandue chez les interprètes, exception faite pour les interprètes qui font de la visio-interprétation depuis chez eux ou chez elles via une plateforme. De bonnes conditions de télétravail nécessitent un espace dédié, un arrière-fond particulier, du matériel adapté, une bonne connexion internet, etc. Il est rare que les interprètes réunissent toutes ces conditions en si peu de temps.



Or actuellement, les interprètes qui continuent à faire de la visio-interprétation sont à domicile pour la plupart, ou dans leur service respectif.

Les conditions de la télé-interprétation doivent nous interroger car de nouvelles pratiques émergent. Aussi, évaluons ensemble leurs apports positifs ainsi que les risques qu'elles génèrent.

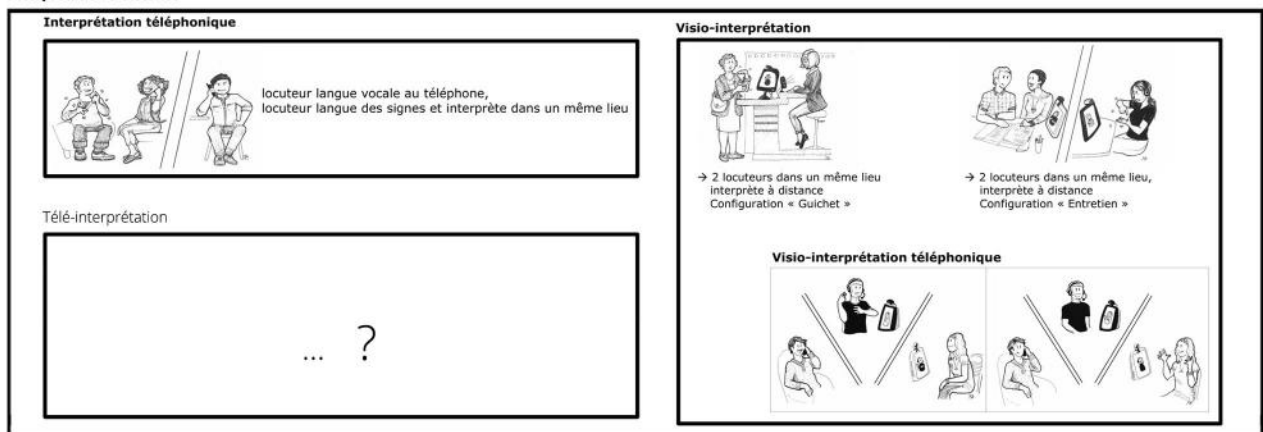
CONCLUSION

Lors du premier confinement, nous avons reconsidéré nos modalités de travail, et développé des services nécessaires à la bonne transmission des informations en nous adaptant dans la mesure du possible à cette situation inédite. La grande majorité des échanges numériques s'est faite via les plateformes d'interprétation à distance classiques. L'accessibilité des informations a parfois été améliorée par rapport au contexte pré-crise. Les avancées acquises doivent être valorisées et pérennisées.

D'autres domaines, comme le milieu scolaire et pédagogique, restent tout de même à observer et à guider dans leurs pratiques, afin de favoriser le meilleur dispositif d'interprétation à distance. De plus, au vu de la situation sanitaire actuelle de la France, nous devons rester également vigilant·e·s quant aux aménagements qui pourraient être proposés dans certains contextes, comme en justice.

Si des dispositifs d'accessibilité en LSF ont été augmentés, de nouvelles pratiques ont aussi vu le jour. Dans celles-ci, des interprètes ont eu recours à d'autres outils comme Skype, Zoom, Teams, .etc, souvent à la demande des client·e·s/usager·e·s. Cela leur a permis de compenser l'annulation de réunions et/ou d'entretiens en présentiel. Cette nécessité de s'adapter au contexte de crise, de maintenir à flot une activité économique, a favorisé la recrudescence de la pratique de la télé-interprétation. Le bouleversement qu'a engendré la crise sanitaire a eu l'impact positif de faire monter en compétence certain·es collègues dans ce domaine. Charge à l'AFILS de continuer de les accompagner, les soutenir et guider dans ces nouvelles pratiques. Entre la découverte de nouvelles modalités de travail et la dématérialisation maximale des rapports humains et professionnels, nous devons rester ouvert·es et vigilant·e·s aux évolutions de celles-ci. En effet, les bons usages de la visio-interprétation sont à protéger et à maintenir pour garantir le meilleur cadre d'exercice pour nous et vis-à-vis de nos client·e·s et usager·e·s. De plus, il semble aussi nécessaire de garder une certaine limite dans cette dématérialisation des échanges. Le distanciel ne s'adapte pas à toutes les prestations même si le contexte d'urgence nous a contraint·es à nous y soumettre. Il faudra certainement argumenter auprès de quelques client·e·s pour éviter qu'ils nous l'imposent au détriment de nos conditions de travail. Nous restons tout de même les plus compétent·e·s pour juger de ce qui est faisable ou non en matière d'interprétation à distance : professionnalisme et bon sens seront de rigueur.

Interprétation à distance



En dernier lieu, il semblerait important d'approfondir tout le travail réalisé par la commission visio-interprétation de l'AFILS réactualisé en 2017 en incluant cette fois-ci les nouvelles (bonnes) pratiques qui se sont diffusées lors des confinements. Ce travail pourrait être mené lors du week-end annuel de l'assemblée générale de l'AFILS ou lors des "rendez-vous en ligne" mis en place depuis la rentrée 2020. Si vous êtes intéressé·es, n'hésitez pas à nous contacter. Toutes les forces vives sont les bienvenues pour faire avancer nos pratiques professionnelles.

LES "DÉCONFITURES" DES INTERPRÈTES

Parce que même en confinement, il nous arrive
de "drôles" d'histoires !



Confinés avec des enfants

“ J'interprète une réunion à distance, quand le petit garçon de l'usager sourd arrive en plein milieu de celle-ci pour raconter à son papa le score qu'il vient de faire avec Mario sur sa console : "Et pis après j'ai réussi à taper le crocodile, et pis après j'ai passé le niveau et pis après j'ai passé la barrière de diamant et en plus j'ai trouvé le trésor et pis après..." Il ne s'arrête plus et son papa, touché, n'ose pas l'interrompre. Tous ses collègues l'interpellent : "Tu n'as pas coupé ton micro !" et moi je lui fais des grands gestes pour le prévenir sur mon écran mais, rien à faire, lui n'a d'yeux que pour son fils. // ”

Un binôme pas comme les autres

“ Depuis le début du confinement, mon bureau est installé dans mon ancienne chambre, devenue le domaine royal de mon chat. Je ne compte plus les passages de tête de mon animal de compagnie, les "Ohhhh ! Comme il est mignon!" des personnes sourdes et les coups de tête de chat dans le bras comme pour me dire : "Dis, tu arrêtes de travailler, c'est pas drôle de travailler, tu veux pas plutôt me gratter le dos ? // ”

Et vous, quelle anecdote avez-vous à nous partager ?

Si vous avez vécu un moment drôle, inattendu, marquant... que vous avez envie de nous raconter, ou de partager une photo, n'hésitez pas. Dans le respect du secret professionnel, bien sûr, nous le partagerons dans cette rubrique !

La rançon ou la vie

“ Je suis en ligne avec une femme sourde qui appelle un service administratif pour des problèmes avec son dossier. Je traduis l'appel et arrive à la fin de la communication lorsque je vois apparaître à l'écran un pistolet rivé sur la tempe de la dame... Inquiétude puis soulagement, ce n'était qu'un pistolet à billes. Il semblerait que la conversation devait s'arrêter là pour son fils. // ”

Iconique ou pas !

“ Je suis interprète dans un service qui intervient fréquemment dans le domaine scolaire. Alors que je me prépare pour interpréter un cours de SVT à distance pendant le confinement, je m'aperçois que ce ne sera pas de la tarte, le thème du jour : la contraception. Le moment venu d'interpréter, le jeune sourd à l'écran semble passionné, je fais un maximum de prise de rôle, d'images... Manque de chance, la professeure se lance dans l'explication de l'utilisation de la cape cervicale de manière très imagée et détaillée, je vis pleinement l'interprétation ce qui provoque le fou rire de l'élève. Il ne m'en faut pas plus pour perdre mes moyens et rire à mon tour. Il y a du bon à ne pas être vue par la classe entière en train de pleurer de rire ! // ”

REFERENCES

- Union européenne. À Bruxelles, des interprètes dans la tourmente, *Courrier International*, 22/06/2020
- Les opérateurs de la FFT doublent la durée de Rogervoice pour les mal-entendants, *Echos du net*, 24/03/2020
- « Zoom fatigue » : pourquoi les discussions en visioconférence sont si épuisantes, *Le Figaro*, Ingrid Vergara, 23/04/2020
- LE FONDS DE SOLIDARITE Quelles démarches pour quelles entreprises ? 30/06/2020
- Masque obligatoire dans les neuf tribunaux de la cour d'appel de Paris, *Ouest France*, 07/05/2020
- Ile-de-France : l'avocate d'un sourd-muet demande le renvoi de son procès aux assises, *Le Parisien*, Bartolomé Simon, 27/05/2020
- Boycott des vidéo-audiences par les avocats : « Nous ne lâcherons pas », *Le Monde*, Valentin Cebron, 20/03/2019
- COVID-19 : comment les interprètes de l'ONU adaptent leurs méthodes de travail, Nations Unies, DÉPARTEMENT DE LA COMMUNICATION GLOBALE, 15/07/2020
- A Orléans, un prêtre parisien condamné à 5 ans de prison pour viol sur un handicapé, *France Bleu*, François Guéroult, 09/10/2020
- Asile : des avocats s'opposent aux vidéo-audiences "déshumanisantes" pour les déboutés, *Info Migrants*, Anne-Diandra Louarn, 08/03/2019
- Visio-audiences à la CNDA : front commun des avocats contre ce procédé déshumanisant, *Barreau de Paris*, 22/03/2019
- Le CNB obtient un accord sur l'encadrement des vidéo-audiences devant la CNDA, *Conseil National des barreaux*, 15/09/2020
- Visio-audiences et principe de bonne administration de la Justice, *Blog Predictice*, Éloïse Haddad Mimoun, 30/04/2020
- Sur l'amendement gouvernemental consacrant la généralisation de la vidéo-audience, *Conseil National des barreaux*, 29/09/2020
- « L'asile par visioconférence », *Plein droit* 2016/3 (n° 110), p. 20-23, Christian Licoppe
- « Distance education during the pandemic », *Webinaire de l'European Union of the Deaf pendant la pandémie Covid-19*, 22/10/2020
- Lyon : des audiences par vidéo pour les demandes de droit d'asile, *France 3 Auvergne Rhone Alpes*, Myriam Figureau, 11/06/2020
- vidéo LSF « Urgence COVID-19 » sur Youtube, *Association Droit pluriel*, 24/04/2020
- L'impact du confinement sur l'interprétation à distance, *PALAMA Benjamin*, SARRET Marine, mémoire 2019/20
- 7'JIM : 7 Jours, 7 Infos, 7 Minutes, *MédiaPi*, Jean-Marie Hallégot, 29/05/2020
- Introduction of Hamlet by Shakespeare, *BBC Radio Collection* ©1998, JS Côté and Dijana Lazar
- À Laon, au procès du meurtre de Caroline Pirson, la cour d'assises rend la justice en langue des signes, *France 3 Haut de France*, Jennifer Alberts et Gontran Giraudeau, 16/11/2020
- Accusé, victime et témoins sourds : au procès du meurtre de Caroline Pirson, la justice s'adapte, *Libération*, Elsa Maudet, 16/11/2020

REMERCIEMENTS

Anne-Christine LEGRIS
Caroline MOURGUES
Le forum mail de l'AFILS
Le CA de l'AFILS
Marie-Laure SAUREL

Célia AUFFRET Sébastien GIOZZET
Emilie COIGNON Amélie HEDIN
Marie-Pierre DRAGON Delphine HEITZMANN
Lucile ESPUCHE Aurélie NANA GASSA GONGA
Sandra FAURE Blandine ROGER
Rachel FRERY Delphine THOMAS
Anaïs GABU

CONTRIBUTEUR·ICES

« Un regard sur l'actu » est une rubrique proposée par l'Association Française des Interprètes et Traducteurs en langue des signes (AFILS) qui traite de sujets en lien avec nos métiers. En parcourant les débats qui animent notre milieu, nous proposons ici une analyse des problématiques, tout en apportant des ressources et en ouvrant des discussions.

Nous sommes une équipe restreinte de rédactrices et de correcteur·rices. Si vous le souhaitez vous pouvez être contributeur·rices.

Comment ? En nous donnant des idées de sujets, en rédigeant vous-même une partie d'analyse d'un dossier thématique, en nous apportant vos compétences dans un domaine : graphisme, mise en page, dessin, illustrations, etc.



Si vous souhaitez plus d'informations, contactez :
Emilie Coignon (emiliecoignon@gmail.com),
Amélie Hédin (a.hedin@outlook.fr) ou
Delphine Thomas (delphine_thomas@hotmail.fr)

www.afils.fr